



## Appel d'offres

### Termes de référence

**Rédaction d'une étude sur les stratégies des politiques de relations internationales des collectivités en s'appuyant sur les travaux des accompagnements DCOL avec un focus sur l'organisation des services au sein de la collectivité**

**Date limite de dépôt des candidatures :  
7 novembre 2021**

*Avec le soutien de*



**Pourquoi une action internationale des collectivités française**

□ Page 3

**Présentation de Cités Unies France et de son projet stratégique**

□ Page 4

**Historique de la construction du présent appel d'offre**

□ Page 5

**Projet dans lequel s'inscrivent les présents termes de référence**

□ Page 6

**Périmètre des présents termes de référence**

□ Page 7

**Montant maximum de la mission**

□ Page 8

**Expériences attendues des soumissionnaires**

□ Page 8

**Modalités contractuelles pour le contrat cadre**

□ Page 9

**Organismes éligibles**

□ Page 9

**Processus de sélection**

□ Page 9

**Calendrier**

□ Page 10

**Liste des annexes**

□ Page 10

## Pourquoi une action internationale des collectivités territoriales françaises ?

L'action internationale des collectivités territoriales (AICT) s'est toujours inscrite dans les enjeux mondiaux : jumelages dans un contexte de reconstruction post seconde guerre mondiale, liens avec les pays ayant accédé à leur indépendance, solidarité avec les peuples du « Tiers Monde », coopération décentralisée, échanges économiques etc. L'AICT, dont la coopération décentralisée, s'est ainsi continuellement adaptée aux défis de son époque, avec un fil rouge : une volonté de solidarité entre les peuples, d'ouverture sur l'extérieur et de rayonnement des collectivités françaises à l'international.

Car il n'y aura pas de développement durable sans collectivités territoriales engagées.

Dans les défis mondiaux du 21<sup>ème</sup> siècle (transition énergétique, transition démographique, transition urbaine, crises politiques et migratoires, accès aux services de base, décentralisation...), les Etats et les grandes organisations internationales appellent à une action puissante et coordonnée des collectivités territoriales. Ceci est résumé par le terme de « localisation des Objectifs de Développement Durable », qui consiste à promouvoir la pleine intégration des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de l'agenda 2030.

Sur tous ces sujets, les collectivités territoriales disposent d'une expérience et d'une expertise :

- Elles sont au contact le plus direct de ces défis et des populations (emploi, accueil de migrants, catastrophes climatiques, urbanisation croissante, besoins de mobilité, fracture numérique, ...) ;
- Elles ont accumulé une expertise et une expérience sur la mise en œuvre d'actions contribuant au développement durable dans leur rôle d'opérateurs de services publics ;
- Elles contribuent très directement au développement durable de leur territoire notamment via le soutien au développement économique (emploi, aide à l'implantation des entreprises...).

Les collectivités territoriales françaises ont donc une expérience à faire valoir, mais aussi à apprendre de leurs homologues étrangers qui sont souvent aux avant-postes des grands dérèglements mondiaux, obligées d'innover pour apporter des solutions rapides (souvent peu coûteuses). Cet engagement des collectivités françaises peut prendre des formes diverses : initiatives individuelles, projets portés par des groupements de collectivités, partenariats avec des pôles de compétitivités, des entreprises, des universités, des ONG ; montage et portage de projets dans le cadre des appels à projets des bailleurs de fonds (DAECT, AFD, Caisse des Dépôts, Union européenne, banques de développement régionales...).

L'action territoriale des collectivités françaises est aussi un maillon essentiel du rayonnement de la France et de ses territoires (rayonnement culturel, politique, technique, économique, ...). En ce sens, l'AICT est donc un démultiplicateur de la diplomatie et de l'influence de la France, pour qui les ODD sont une priorité.

Mais l'AICT va au-delà d'une stricte dimension diplomatique classique. Les territoires sont en compétition, nationalement et à l'échelle mondiale (implantations de grands groupes industriels, d'agences européennes, de sièges internationaux, tourisme, organisation d'événements...). Pour une collectivité territoriale, ne pas s'engager dans une forme ou une autre d'action internationale

revient à prendre le risque de « disparaître des radars », a fortiori dans un contexte de montée en puissance des grandes métropoles.

## **Présentation de Cités Unies France et de son projet stratégique 2018 -2022**

### **Mission de Cités Unies France**

Cités Unies France est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveaux, de toutes les collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale.

Sa mission est d'accompagner l'ensemble des collectivités territoriales françaises dans la mise en œuvre d'une action internationale (Action Internationale des Collectivité Territoriales - AICT), au service de leur ouverture internationale, de leur rayonnement, de leur attractivité, et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques.

S'appuyant sur la force de son réseau d'adhérents, de son équipe de professionnels et de la confiance de ses partenaires français et internationaux, CUF mobilise les expertises, les partenaires et les financements permettant aux collectivités d'amplifier leur action internationale autour des enjeux du développement durable (ODD).

Plus spécifiquement, la mission de Cités Unies France se décline autour de quatre activités :

- Aider les collectivités à valoriser leur actions à tous les niveaux : local, national et international
- Accompagner l'internationalisation des territoires autour des grands défis planétaires (ODD)
- Co-construire des projets innovants avec les adhérents et partenaires
- Permettre au plus grand nombre de collectivités de s'engager dans l'AICT

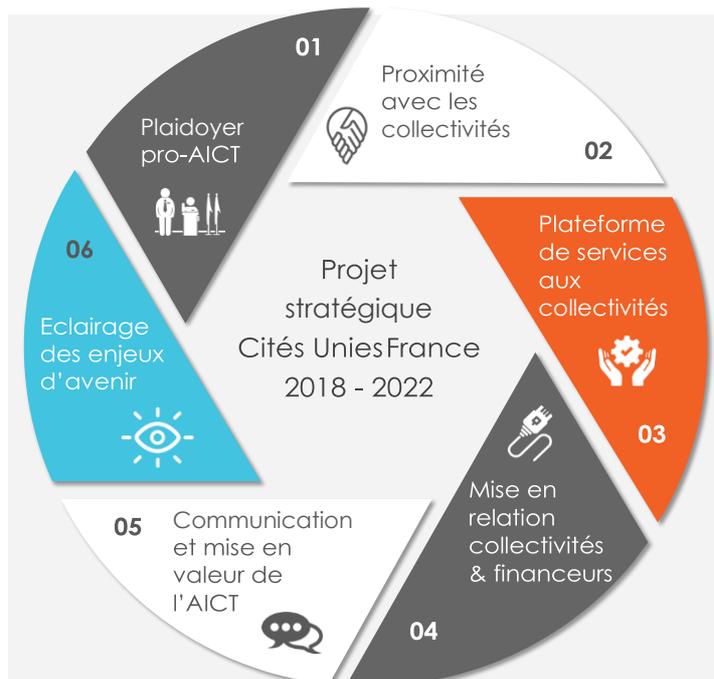
### **Projet stratégique de Cités Unies France pour la période 2018 – 2022**

Cités Unies France (CUF) renforce son rôle de tête de réseau des collectivités engagées dans l'action internationale notamment en exerçant de manière plus puissante son action de plaidoyer auprès des autorités françaises, des bailleurs de fonds français et internationaux et des grandes organisations internationales onusiennes, au sein et avec CGLU et Platforma. Ce rôle d'élaboration du plaidoyer s'inscrit de manière plus nette dans la manière de faire vivre le réseau d'adhérents et de partenaires, qui seront à l'avenir largement associés à son élaboration.

Ainsi, dans le cadre de son plan stratégique 2018-2022, Cités Unies France rénove en profondeur son organisation et ses modes de faire afin de :

- Renforcer la proximité avec ses adhérents et partenaires,
- Développer les services qui donnent du sens à leur engagement au sein ou auprès de CUF.

Ceci se traduit par six priorités stratégiques pour la période 2018 – 2022 (voir annexe) :



1. Développer un plaidoyer puissant qui légitime et facilite l'action internationale des collectivités
2. Renforcer la proximité de CUF avec l'ensemble des collectivités territoriales françaises
3. Développer une plateforme de services à l'intention des collectivités territoriales
4. Jouer un rôle actif dans la mise en relation entre les collectivités, les experts et les financeurs
5. Moderniser la communication et les modes d'interaction entre CUF et ses adhérents
6. Jouer un rôle d'éclaireur de tendance / défrichage de nouveaux champs d'action

### Historique de la construction du présent appel d'offres

Le présent appel d'offres s'inscrit plus spécifiquement :

- dans l'axe n°3 du projet stratégique de CUF, «Développer une plateforme de services à l'intention des collectivités territoriales ».
- dans l'axe n°6 : «Jouer un rôle d'éclaireur de tendances / déchiffrement de nouveaux champs d'action ».

En ce sens, il se trouve au croisement de 2 dynamiques :

#### 1/ Une dynamique soutenue par Cités Unies France de renforcement de l'ingénierie des collectivités territoriale en matière d'AICT

Cités Unies France, avec le soutien de ses partenaires (AFD, CDC, DAECT,) a mis en place et développé un dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales, le DCOL, afin d'apporter à ces collectivités les ressources nécessaires pour leur permettre de pérenniser, amplifier et légitimer leur engagement dans l'action internationale. Ce dispositif, lancé en septembre 2018, a permis le financement de 26 accompagnements de collectivités territoriales, en 5 appels à soumission (DCOL 1 à DCOL 5), qu'il, s'agisse de régions, de départements, de métropoles, de grandes villes, villes moyennes et petites.

## **2 / Une dynamique d'actualisation de l'état des connaissances sur l'AICT et de prospective sur cette pratique**

En tant que tête de réseau et représentant de l'engagement international des collectivités territoriales, CUF souhaite mettre à jour la richesse, la pluralité et la dynamique de l'AICT.

En ce sens CUF pilote ou co-pilote avec des partenaires des études, capitalisation, notes de synthèses permettant d'avoir un regard à la fois distancié et précis sur une pratique en perpétuelle évolution.

Ces travaux permettent non seulement de communiquer et comprendre l'AICT mais également de faire émerger des tendances de fond et proposer des innovations et des changements de paradigme dans les pratiques afin d'accompagner au mieux les collectivités dans le pilotage de leur coopération internationale.

L'arrivée à maturité du dispositif DCOL - avec plus de 26 collectivités accompagnées - a permis l'accumulation de travaux approfondis et personnalisés sur des situations diversifiées.

La majorité des accompagnements (17) porte sur de l'élaboration de stratégies de relations internationales et ce, sur tous les niveaux de collectivités (Ville, communauté d'agglomérations, métropole, région et département). Si chacune des situations est spécifique avec des accompagnements ayant apporté des recommandations singulières et adaptées à la collectivité, il n'en reste pas moins que des tendances communes ressortent.

De manière générale, le consultant veillera, le cas échéant, à mettre en valeur des similitudes ou divergences par niveau de collectivité.

La quasi totalité des accompagnements en matière de stratégie comprend ainsi une dimension spécifique sur l'organisation des services de relations internationales au sein de la collectivité, sujet préoccupant les collectivités, et qu'elles souhaiteraient voir développé et approfondi.

### **Projet dans lequel s'inscrivent les présents termes de référence**

Avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, CUF propose la mise en œuvre de l'action suivante pour répondre aux attentes et objectifs précédemment présentées :

#### **Rédaction d'une étude sur les stratégies des politiques de relations internationales des collectivités en s'appuyant sur les travaux des accompagnements DCOL avec un focus sur l'organisation des services au sein de la collectivité**

##### Objectif général / ambition :

- Appuyer et renforcer politiquement et techniquement l'AICT des collectivités françaises en capitalisant sur les accompagnements DCOL réalisés, et en les complétant

##### Objectifs spécifiques :

- Caractériser les stratégies de politiques de relations internationales et de projection / mise en valeur à l'international des savoir-faire locaux/expertises territoriales ?
- Proposer une typologie des stratégies en fonction de l'ambition politique et/ou en

fonction de la nature de la collectivité

- Décliner les mises en pratiques (actions) possibles de ces stratégies
- Donner aux collectivités des repères sur l'éventail des possibilités d'organisation du service des relations internationales en fonction de la stratégie
- Donner des repères sur les avantages comparatifs de chacune des organisations possibles au regard de la stratégie retenue par la collectivité (avantages et inconvénients de chaque possibilité d'organisation de service identifiée)
- Démultiplier les effets des accompagnements du DCOL en permettant à un plus grand nombre de collectivités de les exploiter par la lecture de l'étude

#### Innovation :

- Offrir des regards croisés sur des pratiques des collectivités, indépendants de leur taille et de leur strate institutionnelle
- S'appuyer sur des cas pratiques approfondis pour dégager des recommandations opérationnelles

#### Action :

- Réalisation d'une capitalisation à vocation opérationnelle pour l'élaboration d'une stratégie de relations internationales comprenant :
  - o Un guide opérationnel d'une trentaine de pages maximum sur les enseignements des accompagnements DCOL (en matière de stratégie et sa déclinaison sur l'organisation des relations internationales au sein de la collectivité).
  - o Une synthèse sous forme dynamique (ex : schéma, cartographie, tableau, etc. ) de 4 pages sous forme de plaquette pour diffusion (Une mise en page de cette synthèse sera réalisée par un prestataire externe choisi par CUF).

### **Périmètre des présents termes de référence**

Dans le cadre du projet précédemment présenté, il sera donc attendu du consultant les actions suivantes :

Le consultant a pour mission de rédiger l'étude de capitalisation (rapport + synthèse)

Pour ce faire, le consultant s'appuiera :

- Sur les accompagnements DCOL portant sur la stratégie :
  - o DCOL 1 :
    - Ville d'Angers
    - Conseil départemental des Bouches du Rhône
    - Communauté d'agglomérations du Grand Angoulême
  - o DCOL 2 :
    - Conseil départemental des Pyrénées Atlantique
    - Conseil départemental du Val d'Oise
    - Ville d'Aubervilliers

- DCOL 3 :
    - Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
    - Ville de Chambéry
    - Grenoble Métropole
    - Villes de Nantes
  - DCOL 4 :
    - Ville de Caen
    - Ville d'Aix en Provence
    - Ville de Choisy le Roi
    - Ville d'Orléans
    - Ville d'Autun
    - Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
    - Communauté d'agglomérations Cap Nord Martinique
  - DCOL 5 :
    - Ville de Pau
- Sur des entretiens avec les collectivités accompagnées pour mesurer la façon dont les recommandations ont été mises en œuvre et comment elles apprécient des changements d'organisation (ou quel regard critique elles ont sur leur organisation actuelle)
  - Sur des entretiens avec 4 ou 5 autres collectivités non bénéficiaires du DCOL (à identifier) avec une expérience intéressante sur le sujet.
  - L'appropriation d'un fonds documentaire sur ce sujet, entre autre :
    - France Urbaine et du CNFPT / INET, étude interfilière « l'action internationale des villes ; enjeux et perspectives pour les mandants 2020 – 2026 », 2021
    - CNCDD, Guide opérationnel de l'action extérieure des collectivités territoriales – de nouveaux outils pour de nouveaux projets », 2020

## Montant maximum de la mission

Le montant maximum de la mission ne devra pas excéder **10 000 Euros TTC**

## Expériences attendues des soumissionnaires

Les soumissionnaires devront avoir :

- Une connaissance des **collectivités territoriales** et de leur fonctionnement juridique et politique
- **Plusieurs expériences de réalisation d'études ou capitalisation**
- Une capacité de synthèse et vulgarisation pour que le document proposé soit accessible pour un large public
- Une expérience avérée du **montage et/ou de l'évaluation de projets de coopération décentralisée**
- Une connaissance des bailleurs de l'AICT et de leurs orientations stratégiques
- Avoir accompagné au moins deux collectivités dans le cadre du dispositif DCOL (dont au moins une sur l'élaboration de sa stratégie internationale)

Une expérience / compétence sur ces secteurs constituerait un plus :

- La capacité à mobiliser un réseau d'acteurs pour des appuis sur des sujets spécifiques

### **Modalités contractuelles pour le contrat cadre**

Le présent appel d'offres donnera lieu à une convention cadre entre Cités Unies France et le consultant retenu.

### **Organismes éligibles à l'appel d'offres**

Tous types d'organismes : associations, groupements, bureaux d'étude, cabinets de conseil, ...

### **Processus de sélection**

Le présent appel d'offres vise à identifier les consultants intéressés pour la réalisation de la mission sus décrite.

CUF fera une analyse des offres reçues et retiendra, en partenariat la Caisse des Dépôts la meilleure offre.

Il est attendu des candidats la rédaction d'une note de **20 pages maximum**, incluant la totalité des annexes.

Le cadre de réponse est le suivant :

- Présentation de votre société / organisme (domaine d'expertise, effectifs, principaux clients...)
- Compréhension du cahier des charges et résumé de votre offre (points forts de votre société)
- Méthodologie de travail proposée
- Présentation de 3 expériences récentes (moins d'un an) sur les prestations attendues
- CV des intervenants que votre organisme s'engage à mobiliser (1 page / CV max.)
- Structure de coût par profil (en euros hors taxes)

Les offres des consultants devront être adressées au plus tard le **dimanche 7 novembre 2022** à Cités Unies France à l'adresse suivante : [v.rouquette@cites-unies-france.org](mailto:v.rouquette@cites-unies-france.org)

## Calendrier de l'appel d'offre

- Lancement de l'appel d'offre : 04/10/2021
- Remise des propositions : jusqu'au 07/11/2021
- Sélection du cabinet : Semaine du 15 novembre
- Démarrage de la mission : Semaine du 22 novembre
- Rendu du livrable intermédiaire (étude de capitalisation) : Semaine du 28 février 2022
- Rendu du livrable final (guide opérationnel + synthèse) : Semaine du 4 avril 2022
- Validation des deux documents : avant fin avril 2022

## Liste des annexes

- Projet stratégique 2018 – 2022 de Cités Unies France
- Documents de présentation du dispositif DCOL